



SYNDICAT CGT DE L'HÔPITAL DE MOZE

B.P. 4

07320 SAINT-AGREVE

Tél. : 06.74.47.66.40

E-mail : cgtmoze@aim.com

Site : www.cgt-hopital-moze.fr



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2016

Appel à candidatures

Les mandats de vos représentants du personnel arrivent à leur terme. De nouvelles élections auront lieu, courant septembre.

Pour ce prochain mandat qui sera de 4 ans, la direction nous impose une nouvelle Délégation Unique du Personnel (Loi Rebsamen, votée en 2015) qui englobe les délégués du personnel (DP), le comité d'entreprise (CE) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Désormais, vos nouveaux élus assumeront ces trois fonctions.

Pour défendre vos intérêts et vos droits,
Soyez candidats aux élections professionnelles afin que,
tous ensemble, nous soyons porteurs de nos revendications.
Présentez-vous sur la liste CGT !



Venez vous joindre à une équipe dynamique et expérimentée. Notre connaissance de l'établissement, notre expérience au sein des instances et nos compétences juridiques font de nous des interlocuteurs aguerris et qualifiés.

Pour la CGT, 1ère organisation syndicale, il est nécessaire d'avoir des élus nombreux et représentatifs de chaque catégorie de personnel afin de continuer à vous défendre et d'obtenir des avancées sociales : (vos revendications).

Entre autres :

- des augmentations salariales pour tous, un 13^{ème} mois, une revalorisation des primes (dimanche, jours fériés, nuit) ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- le maintien de nos conquits conventionnels ;
- le remplacement systématiquement des agents absents, quelque soit la cause de leur absence ;
- la juste reconnaissance du travail de chacun ;

- de promouvoir les formations ;
- de continuer à gérer et à développer les œuvres sociales du comité d'entreprise de façon démocratique, équitable et en toute transparence ;
- de combattre l'injustice et le harcèlement sous toutes ses formes ;
- d'être vigilant sur le devenir de notre établissement et préserver les emplois existants ;
- etc...

Nous mettrons les moyens pour aider les nouveaux élus à acquérir les compétences nécessaires (formations, documentation, assistance juridique, etc) ;

Rôle du délégué du personnel :

- il a pour mission de représenter le personnel auprès de l'employeur et lui faire part de toute réclamation individuelle ou collective en matière d'application de la réglementation du travail (Code du travail, convention collective, contrat de travail, salaires, durée du travail, hygiène et sécurité...).

Rôle du membre au comité d'entreprise :

- il a pour mission d'assurer l'expression des agents dans la prise de décisions sur la gestion et l'évolution économique et financière de l'établissement, l'organisation du travail, la formation professionnelle, la prévoyance et mutuelle et les activités sociales du CE.

Rôle du membre au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

- la mission principale du CHSCT est d'assurer la protection et de la sécurité des agents. L'élu(e) du CHSCT exerce différentes missions (information, inspection, enquête, alerte, expertise..).

**Pour ne plus subir !
 Pour agir et lutter, pour soi et pour les autres.
 Si un dialogue social de qualité vous paraît essentiel,
 Prenez votre place
 Présentez-vous sur notre liste CGT !**

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

A retourner impérativement avant le 28 août 2016 par mail ou en la déposant dans notre boîte aux lettres située dans le hall ou à remettre à votre délégué syndical.

Nom : Prénom :

Tél. : Adresse mail :

Déclare faire acte de candidature sur la liste CGT en qualité de :

Titulaire - Suppléant(e) (rayer la mention inutile)

A :

Le :

Signature

**Contactez votre syndicat CGT au 06.74.47.66.40
 ou par mail : cgtmoze@aim.com**